

## Conseil National d'Action Sociale du 29 mars 2019

### *Encore un échange sans véritable communication !*

Le premier CNAS de la nouvelle mandature s'est tenu sous la présidence de M. CANTIN, sous-directeur des ressources humaines.

Il avait à son ordre du jour les points suivants (dont plusieurs initialement programmés lors du CNAS du 9 novembre 2018, boycotté et non reconvoqué) :

- approbation du règlement intérieur CNAS
- approbation du PV du CNAS du 10 juillet 2018
- modification de l'arrêté du 15/1/2002 pour création des CLAS
- budget de l'action sociale ministérielle 2009
- note d'orientation 2019 aux présidents des CDAS
- point d'étape sur le plan d'action relatif aux orientations de l'action sociale
- deux points logement : bilan de l'élargissement des conditions d'accès aux prêts et aides ALPAF et impact de la loi ELAN.

#### Approbation du règlement intérieur

Avant même la tenue de ce CNAS d'installation, **FO FINANCES** indique que certains CDAS se sont tenus et ont adopté leur règlement intérieur sur la base d'un texte-type qui n'a pas été examiné en CNAS. En outre, certains présidents de CDAS ont

présenté ce règlement-type comme non amendable.

**FO FINANCES** relève ici une erreur de méthode favorisant des passages en force, rappelant que sous les mandatures précédentes un texte-type avait d'abord été examiné en CNAS, puis présenté au vote par chaque CDAS avec des possibilités d'ajustement.

Le président consent à formaliser un rappel à destination des présidents de CDAS sur le caractère amendable (sans toutefois dénaturer le texte) du règlement intérieur type.

Quant au règlement intérieur du CNAS, quelques aménagements suggérés par les représentants du personnel allant dans le sens d'une meilleure lisibilité et d'une organisation plus fluide sont adoptés, notamment la mention d'un délai maximal de deux mois pour transmettre le projet de PV du CNAS.

**FO FINANCES** a voté favorablement, sous réserve toutefois d'une information explicite des présidents des CDAS quant au caractère amendable du règlement intérieur type.

## PV du CNAS du 10 juillet 2018

Suite aux remarques de certaines Fédérations sur la transmission tardive du projet de procès-verbal au secrétaire adjoint, le président s'est engagé à raccourcir le temps de traitement du procès-verbal.

### Agenda: manque d'ambition (partiellement) corrigé

L'administration présente un projet d'agenda comportant cinq réunions d'instances au premier semestre (CNAS de ce jour et CNAS traditionnel de juillet plus 3 groupes de travail dont un commun avec le CTM sur la gouvernance des associations). Quatre dates sont à définir entre septembre et décembre pour deux groupes de travail, un comité de suivi de la protection sociale complémentaire (PSC), et le CNAS de fin d'année.

**Au terme d'une suspension de séance, les représentants du personnel, estimant que les enjeux actuels justifient d'étoffer sensiblement cette programmation, sollicitent unanimement au titre de l'article 23 du règlement intérieur :**

- Le déploiement sur une journée du GT sur la restauration du 18 avril, la restitution de l'audit ne suffisant pas à épuiser l'actualité du thème (le président y accède) ;
- La programmation d'un groupe de travail sur le logement, notamment en lien avec les besoins des agents des douanes liés au Brexit, au 1er semestre, et sur les conventions d'objectifs et de moyens des associations, au 2ème semestre. Le président exprime de fortes réserves, les travaux du CNAS devant rester « réalistes » selon ses termes.

**C'est bien pourtant le principe de réalité qui a guidé ces demandes !**

**FO FINANCES** a en outre souligné qu'une rencontre autour de la protection sociale complémentaire (PSC), indépendante du comité de suivi prévu en novembre (couplée avec les échéances budgétaires de la MGEFI) et plus rapprochée, serait justifiée par les enjeux de pouvoir d'achat et de santé que représente ce thème pour les agents. Le président indique qu'un point d'information sera fait lors du CNAS de juillet.

### Création des conseils locaux d'action sociale (CLAS) - modification de l'arrêté de 2002

Si les Conseils Locaux d'Action Locale créés en Nouvelle Calédonie et Polynésie font l'objet de retours encourageants, **FO FINANCES** insiste sur l'attente d'un bilan de l'installation de ces conseils dans les Collectivités d'Outre-Mer (COM). **Le président précise qu'un bilan sera fait au CNAS de juillet et également pour Mayotte.**

La modification de l'arrêté est adoptée à l'unanimité.

### Budget de l'action sociale 2019

Le président ayant souligné la stabilité de ce budget par rapport au précédent, de nombreuses remarques sont émises sur la mise en réserve d'une fraction des crédits. L'administration précise que cette démarche, parfois dénommée « gel », n'est pas nouvelle mais n'est pas toujours apparue de façon très explicite dans les documents de travail. La « réserve » est potentiellement mobilisable s'il était constaté, en cours d'exécution du budget, que le financement des actions en cours n'était pas soutenable.

**FO FINANCES** fait part de son opposition sur la procédure de mise en réserve de 5% appliquée sur les crédits d'action locale. En plus de réduire les budgets locaux, les délégations ont été mises devant le fait

accompli comme depuis plusieurs années. En effet, le montant a été donné aux CDAS antérieurement à l'application de la mise en réserve.

**FO FINANCES** sollicite des précisions sur la somme de 100 000 € allouée à un "fonds d'innovation locales" en sus de la dotation de 4,8 M€ aux actions locales. Si l'on peut se satisfaire de la création de ce fond d'innovations locales dans le but de financer des projets, **FO FINANCES** souligne un besoin de cadrage de cette nouveauté, afin que les thématiques éligibles et les caractéristiques et conditions des actions soient bien cernées.

Le président s'engage à élaborer une fiche "mode d'emploi" avant l'été.

Comme indiqué dans la liminaire de **FO FINANCES**, des problèmes liés au schéma de transport des colonies de vacances EPAF pour les vacances printemps / été 2019 font l'objet de remarques acerbes de la part des parents des colons. En effet, il semblerait qu'EPAF ait supprimé 28 points de rassemblement et 3 centres regroupeurs ce qui oblige les parents à emmener leurs enfants et allonge le temps de transport.

Monsieur ESTOURNET explique qu'un audit spécialisé dans le transport d'enfants en colonie a préconisé la diminution des points de regroupement afin d'optimiser le temps des transports des colons... Pour **FO FINANCES** il n'optimise pas le porte-monnaie des ménages en revanche !

EPAF pourrait indemniser les parents en fonction des kilomètres parcourus et lorsque le point de rassemblement se trouve trop éloigné du domicile par le paiement d'une indemnité forfaitaire. **FO FINANCES** estime qu'une compensation financière n'est pas la solution pour minimiser la fatigue engendrée par les transports.

Concernant la ligne de crédits consacrée au fonctionnement du réseau, **FO FINANCES** a demandé une liste actualisée des délégations qui sont en attente de relogement. La direction n'a pas voulu ou su répondre sur ce point.

S'agissant des crédits d'investissement, un point sur les restaurants Reuilly et St Sulpice à Paris a été fait. Pour Reuilly les travaux sont totalement autofinancés par l'AGRAF et pour St Sulpice, aucun crédit n'est prévu en 2019. Pour ce restaurant, à trop tarder, la décision d'une fermeture n'est pas à exclure au vu des potentiels risques sanitaires !

Une réunion est prévue le 11 avril 2019 sur ce point.

### Note d'orientation 2019

Les organisations syndicales dont **FO FINANCES** dénoncent le manque de communication et de transparence sur cette note à destination des présidents de CDAS. Des points importants y sont absents.

**FO FINANCES** demande qu'un paragraphe sur la restauration et en particulier sur les petites structures soit plus étoffé et qu'un amendement concernant le règlement intérieur type des CDAS soit intégré. Le président annonce qu'un addendum de la note d'orientation sera envoyé précisant la possibilité aux CDAS d'amender le règlement intérieur.

**FO FINANCES a réclamé la mise à jour des fiches techniques action sociale qui n'ont pas été réactualisées depuis 2015. Ce sont des supports de travail mis à disposition des nouveaux élus en CDAS notamment dans le cadre des formations dispensés par l'administration. En ce qui concerne les formations, elles vont être renouvelées pour cette mandature.**

## Point d'étape du plan d'action sur les orientations de l'action sociale

Une enquête initiée en 2017 auprès de 15 000 agents a conduit l'administration à élaborer un plan de travail sous trois axes. Un premier groupe de travail commun CNAS/CTM a eu lieu le 31 mai 2018. Le président affirme qu'il ne remet pas en cause les trois associations ALPAF, AGRAF et EPAF.

Le projet d'un opérateur unique qui aurait la gestion de toutes les prestations est selon lui, la solution pour améliorer la qualité, le professionnalisme et la visibilité des prestations en faveur des agents.

### **AXE 1-** Amélioration des prestations :

GT restauration le 18 avril 2019

GT EPAF le 22 mai 2019

**AXE 2-** Simplifier la gouvernance des opérateurs associatifs : GT commun CNAS/CTM le 13 juin 2019

**AXE 3-** analyser l'articulation local/national : GT en prévision pour septembre.

Ce volet fait l'objet d'une mission spécifique confiée fin 2018 à Madame Catherine WALTERSKI Administrateur civil. Elle a une mission d'observation et de réflexion avec l'aide des directions et du réseau de l'action sociale. Elle effectue un tour de France sans liste de pré-définie de départements mais avec un panel représentatif. L'enquête sur le terrain se fera également auprès des organisations syndicales et des membres du CNAS. Un rapport d'étape est prévu fin avril 2019 et un rapport définitif est attendu d'ici le 30 juin 2019.

Par ailleurs un portail internet permettra de consulter de chez soi les prestations des 3 associations mais également celles

de la MGEFI par exemple etc... **à partir du 10 avril 2019.**

## Deux points logement : bilan de l'élargissement des conditions d'accès aux prêts et aides ALPAF et impact de la loi ELAN.

Suite à l'enquête en 2016 sur l'action sociale au sein des ministères économiques et financiers les conditions d'accès aux aides et prêts ont fait l'objet de critiques de la part d'agents exclus du dispositif, de par le caractère trop restrictif des plafonds actuels de ressources.

ALPAF au sein d'une commission de travail associant ses représentants des usagers a proposé le relèvement des barèmes des ressources de 12,60%, l'augmentation du montant pour le prêt à l'amélioration de l'habitat et l'harmonisation de l'ensemble des frais de dossier. Après accord du Secrétariat Général et des membres à l'assemblée générale, ces mesures ont été mises en œuvre au **1er janvier 2019.**

La loi ELAN vise à gérer les réservations de logements en flux annuel afin de faciliter la rotation des logements sociaux dans les zones de fortes tensions immobilières.

Concernant la réservation de logement et la loi ELAN, le directeur de l'ALPAF indique que personne à l'heure actuelle ne sait comment appliquer cette loi. Le ministère du logement doit rédiger le décret passant d'une gestion de « stock » en gestion de « flux ».

Plusieurs questions sont en attente de la publication des textes d'application. La loi précise que le délai de mise en conformité est de 3 ans. Dans ce contexte, l'ALPAF et d'autres réservataires ont arrêté les réservations de logements.

## Questions diverses de **FO FINANCES** :

Délégation des départements du 29, 13, 60 et 51 : pour ces délégations, **FO FINANCES** est intervenue tant au niveau local que national sur les postes d'assistant de délégation supprimés ou gelés. L'administration a seulement concédé de mettre en place un plan d'accompagnement pour aider les délégués restant seules.

Pour **FO FINANCES**, ce n'est pas acceptable! D'autant que le Secrétariat Général s'est toujours vanté que l'action sociale n'était pas touchée par les suppressions d'emplois! **FO FINANCES** n'a jamais été dupe et la réalité est tout-autre.

Nous avons rappelé les conditions dans lesquelles ces délégués exercent leurs missions au quotidien. Il est de la responsabilité de l'employeur de prendre la mesure du problème. Pour la direction, la mise en place des mesures d'accompagnement en cours est satisfaisante.

Les Fédérations dont **FO FINANCES**, demandent un état des emplois des délégations. Un point sera fait en septembre. Il sera bien temps ! Certains départements restent dans le flou et en difficulté durant des mois !

La circulaire de 1995 modifiée du 30 novembre 2007, qui était le texte de référence dans la gestion de la prestation titre-restaurant, est remplacé, apprenons-nous avec surprise, par une fiche métier. **FO FINANCES** avait sollicité de longue date son actualisation mais ne s'attendait pas à découvrir un document de moindre force juridique qu'une circulaire portant la signature du directeur du personnel.

De plus, à la notion de distance se substitue la notion de temps de trajet. Désormais le critère déclenchant est le temps de trajet qui ne doit pas excéder 10 mns environ, sans qu'il soit précisé si cela peut s'apprécier selon la cadence de chacun ou les conditions de circulation.

Dans un contexte de suppressions de restaurants administratifs, **FO FINANCES** observe que ce changement « de pied » arrange bien l'administration !

---

Ce CNAS était la première réunion de la nouvelle mandature. Avec de nouvelles équipes, on aurait pu imaginer « la renaissance » d'un nouveau dialogue social. Et pourtant parfois nous avons eu l'impression d'une incompréhension totale de la part de la direction face à nos demandes sur l'application de textes censés gérer l'organisation et le fonctionnement de l'action sociale et qui soudainement ne sont plus ou pas appliqués.

Malgré les multiples interventions des fédérations tout au long de ce CNAS, il n'y a pas eu les réponses attendues. L'accumulation d'audits et de réformes dans un contexte de réduction des dépenses publiques fait craindre le pire pour l'avenir de l'action sociale ministérielle.

**FO FINANCES** n'aura de cesse de rappeler que l'action sociale n'existe que parce que les agents se sont battus pour l'obtenir et que les besoins sont toujours de plus en plus importants.

## Délégation **FO FINANCES**:

Françoise PHELIX (SGA FINANCES),  
Anne Marie RENAUDIN (DGFIP57),  
Martine LEGOUGE (SPRIM),  
Sylvain COMMENCAIS (DGFIP51),  
Nathalie DELAYEN (DREAL Haut de France),  
Pascale BRIZIO (Douane)

RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ  
DE L'ACTION SOCIALE SUR :

<http://www.financesfo.fr/>

Rubrique ACTION SOCIALE